

Naufrage d'un projet patrimonial et culturel : l'orgue historique de la Sorbonne face à l'inertie institutionnelle



©Jean-Luc Perrot

Pierre Dubois



© S.O.S. 2016

Photographie de couverture : © Jean-Luc Perrot
Photographies à l'intérieur : © Jean-Jacques Soin

**Naufrage d'un projet
patrimonial et culturel :
l'orgue historique de la
Sorbonne face à l'inertie
institutionnelle**

Pierre Dubois

2016

Ce texte a été rédigé par Pierre Dubois, Président de *Sauvegarde de l'Orgue de la Sorbonne*, agrégé d'anglais, Professeur à la retraite de l'Université de Tours, anciennement Maître de Conférences à Paris IV-Sorbonne, Fellow de Sidney Sussex College (Cambridge, U.K.), organiste co-titulaire de l'orgue historique F.-H. Clicquot (1783) de Souvigny (03) et directeur artistique des Journées Musicales d'Automne de Souvigny. Il a été relu, amendé et approuvé par le bureau de *S.O.S.* qui comprend actuellement MM. les organistes Kurt Lueders (vice-président) et Jean-Luc Perrot (secrétaire) et MM. Alain Gérard (secrétaire adjoint) et Jean-Michel Olive (trésorier). Ont également été consultés M. Georges Lartigau (membre de la V^e Commission des Monuments Historiques), et Mme Luana La Rocca, tous deux membres co-fondateurs de *S.O.S.*, ainsi que Mme Martine Husson (membre de *S.O.S.*) et MM. Vincent Genvrin (titulaire de l'orgue historique F.-H. Clicquot de l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris), Pierre Dumoulin (organologue, auteur de l'Inventaire national des orgues de l'Île-de-France) et Xavier Lebrun (facteur d'orgue et organiste).

Une politique culturelle est à la base de toute politique. Il faut que les Français se retrouvent dans leur histoire, dans leur art, dans leur passé, pour qu'ils sachent mieux avoir l'ambition de leur avenir.

François Mitterand¹

L'arbre et la forêt.

Dans le petit monde de l'orgue français, l'année 2016 a été marquée par l'installation de deux grands instruments neufs dans des salles de concert parisiennes, l'un dans l'auditorium de la Philharmonie et l'autre dans le nouvel auditorium de la maison de la Radio. On ne peut que se réjouir de la construction de deux nouveaux instruments d'une telle importance dont la vocation est exclusivement culturelle. Contrairement à la situation à l'étranger – notamment en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou au Japon, mais ailleurs en Europe également – la France, qui est pourtant riche d'un patrimoine de près de 12 000 orgues, n'en possède que trois en état de marche situés dans des salles de concert² : l'orgue Grenzing de Radio France et l'orgue Rieger de la Philharmonie de Paris récemment achevés, donc, et l'orgue Cavallé-

¹ Interview à Antenne 2, 4 mars 1988.

² D'autres salles – tel le Théâtre des Champs Élysées à Paris – possèdent également des orgues mais ils ne sont hélas pas aujourd'hui en état de fonctionnement. On trouve également des orgues à tuyaux dans des auditoriums situés dans des conservatoires de musique (Paris, Lyon, Grenoble, St-Etienne, Reims, Mantes-la-Jolie...).

Coll/Gonzalez/Gaillard de l'Auditorium Maurice Ravel de Lyon (ancien orgue du Trocadéro à Paris). La commande et la construction des deux nouveaux instruments de Paris semble témoigner d'une prise de conscience du fait qu'au-delà de sa vocation traditionnelle d'instrument d'église, l'orgue est avant tout un instrument de musique qui peut être utilisé, seul ou associé à l'orchestre, pour le seul concert. La décision institutionnelle de commander la construction de ces deux nouveaux instruments, comme le succès populaire de leur inauguration, semblent témoigner d'un vif regain d'intérêt pour l'orgue, dont on ne peut que se réjouir.

À la lumière de ces dernières réalisations, on pourrait donc légitimement s'imaginer que la protection, la conservation, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine organistique de la capitale vont désormais de soi et sont régulièrement assurés. Or il n'en est rien. Un ou deux beaux arbres cachent parfois toute une forêt ! Tandis que des sommes importantes viennent d'être investies dans la construction des deux instruments mentionnés ci-dessus³, des témoignages précieux de la facture d'orgue d'autrefois sont laissés à l'abandon. C'est le cas notamment de l'orgue Dallery (1825) de la Chapelle de la Sorbonne. Voici bientôt un siècle qu'à intervalles plus ou moins réguliers divers musiciens, musicologues, organologues, facteurs d'orgues, organistes, musiciens et mélomanes (Félix Raugel vers 1925, Paul

³ Pour mémoire, le coût des deux nouveaux instruments parisiens serait de l'ordre de 2 millions d'euros chacun, sans compter les coûts d'aménagement des salles qui, pour l'orgue de Radio-France, ont fait grimper la facture à 5 millions d'euros (selon le rapport de la Cour des Comptes de 2015).

Brunold en 1932, Pierre Hardouin, Dominique Chailley et le facteur d'orgues Patrice Bellet en 1971, Pierre Dumoulin en 1983, l'association *Sauvegarde de l'Orgue de la Sorbonne* depuis l'an 2000) essaient d'alerter les autorités compétentes sur l'urgence d'une intervention pour sauver cet instrument historique particulièrement important dans le patrimoine instrumental parisien et français, situé de surcroît dans la chapelle de la plus célèbre université de notre pays, en plein centre de la capitale et donc doté d'un potentiel pédagogique et d'animation indiscutable. Cette situation difficilement compréhensible mérite donc qu'on s'y arrête un instant.

L'orgue Dallery de la Sorbonne.

Peu de gens le savent mais la chapelle de la Sorbonne, édiflée par Jacques Lemercier en 1642-1644, contient un orgue classé Monument Historique⁴, aujourd'hui injouable, mais quasiment non-altéré⁵, témoin précieux de la facture post-classique française. Érigé par Pierre-François Dallery (1766-1833) et son fils Louis-Paul (1797-1875)⁶ et inauguré en 1825, cet orgue fut condamné au silence dès 1859. Instrument non transformé le plus ancien de la capitale, il est intéressant à plus d'un titre. D'une part, c'est un témoignage quasi unique de l'art des Dallery. On y retrouve de nombreux éléments

⁴ Classement de la partie instrumentale en date du 20 mars 1980.

⁵ Nombre de tuyaux ont disparus mais l'instrument n'a pas été transformé (ni ré-harmonisation, ni ajout).

⁶ Pierre-François Dallery avait le titre de « Facteur d'orgues de l'Empereur », puis de « Facteur d'orgues du Roi » (Louis XVIII), que Louis-Paul devait prendre à son tour.

caractéristiques de la facture de François-Henri Clicquot (1732-1790), dont Pierre Dallery avait été l'associé de 1767 à 1778 et son fils Pierre François le successeur. Bien que construit au début du XIX^e siècle, l'instrument de la Sorbonne est encore un orgue dont la facture s'apparente à celle de l'Ancien Régime et il témoigne ainsi de la continuité de celle-ci de 1780 à 1840. Il comprend 23 jeux sur trois claviers et pédalier (voir composition ci-dessous en annexe). Il s'agit vraisemblablement à l'origine d'un orgue de salon ou « cabinet d'orgues » car il est de relativement petites dimensions et fondé sur une base de « 4 pieds ». Si le bloc des claviers (situé en fenêtre à l'arrière de l'orgue, côté ouest) est homogène, il n'en va pas de même de la tuyauterie qui semble composite avec, vraisemblablement, une grande quantité de matériel de récupération d'excellente qualité provenant de l'atelier de Clicquot. Le buffet, d'un dessin assez raide mais de facture soignée, consiste en trois plates-faces séparées et encadrées par des colonnes corinthiennes. De forme rectangulaire, il est surmonté d'un cartouche aux armes de Richelieu. La soufflerie cunéiforme (3 soufflets) – d'une grande rareté (c'est la seule soufflerie de Dallery encore existante et elle est peut-être même plus ancienne) et d'une importance organologique certaine – est installée dans le comble, au-dessus de l'orgue.⁷

⁷ Pour la description détaillée de l'orgue, voir : Pierre Hardouin, « L'orgue Dallery de la Chapelle de la Sorbonne, » in *Connaissance de l'Orgue*, n° 34, Paris, 1980, p. 16-21 ; *Orgues de l'Île-de-France*, éd. Pierre Dumoulin, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1992, vol. 1, p. 299-346 ; *La Chapelle de la Sorbonne et son orgue Dallery*, éd. Pierre Dubois et Kurt Lueders, Paris, *La Flûte Harmonique*, Association Aristide Cavaillé-Coll, n° 81-82, 2001 ; Roland Galtier,

Félix Clément, dernier organiste de cet instrument, démissionna en 1859 et l'orgue fut alors condamné au silence. Son accès fut rendu plus délicat par la suppression en 1885 de l'escalier d'accès direct à la tribune, extérieur à la chapelle. Aujourd'hui, on y accède par l'escalier à vis du transept sud, puis par les toitures des bas-côtés jusqu'à une verrière dont on enjambe le châssis pour redescendre sur la corniche qui conduit à la console : parcours « sportif » et salissant que l'on ne peut entreprendre sans autorisation spéciale... La suppression de l'escalier originel a cependant sauvé l'instrument qui, rendu presque inaccessible, n'a pas été transformé et n'a souffert que du passage du temps et... de voleurs de tuyaux. Aujourd'hui injouable et muet depuis plus d'un siècle, ce témoin le plus authentique à Paris de la facture d'orgue de l'Ancien Régime est néanmoins totalement homogène, sans ajout, et sa restauration est parfaitement possible.

Cet orgue classé Monument Historique est menacé. En 1980 déjà, Pierre Hardouin⁸ écrivait : « Un instrument historique s'il en est un ! *Seul orgue classique de Paris vraiment inchangé* et finalement un des rares de France... On a donc, à la Sorbonne, un véritable testament de *l'orgue français du XVIII^{ème}* ... à sauver »⁹. Il recommandait à l'époque une remise en état sans concession, « aucun modernisme même

« Étude préalable sur l'orgue de la Chapelle de la Sorbonne, » Ville de Paris, septembre 2008.

⁸ Pierre Hardouin (1914-2008), chercheur, organologue et historien, fondateur de l'A.A.F.S.O.A. (Association Française pour la Sauvegarde de l'orgue ancien).

⁹ Hardouin, *op.cit.*

valable n'étant acceptable dans la restauration d'un orgue justement situé dans une chapelle devenue aujourd'hui une sorte de musée »¹⁰. En effet, le fait même que l'orgue Dallery de la Sorbonne soit libre de toute contrainte culturelle et qu'il soit situé dans un contexte culturel fécond permet d'envisager une démarche exemplaire, claire, dénuée de précipitation, et scientifiquement rigoureuse. L'histoire de cet instrument elle-même prouve que le fait de ne pas pouvoir l'utiliser a contribué à son délabrement et à son pillage. Seul un instrument régulièrement utilisé et entretenu échappe à cette inévitable détérioration. Cet instrument est unique à Paris. Il reste très peu de traces du travail des Dallery et, surtout, aucun orgue intégralement construit par eux.

Cet instrument est un orgue post-classique initialement destiné au répertoire de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle (stylistiquement parent du classicisme de Haydn et Mozart). Il permet également l'interprétation de tout le corpus dit « classique français » (Titelouze, Couperin, De Grigny, Marchand, Clérambault, Dandrieu, Daquin). Le répertoire post-classique, encore peu ou mal connu, est illustré par des compositeurs trop longtemps négligés : Claude Balbastre (1724-99), Jean-Jacques Beauvarlet-Charpentier (1734-1794), Josse-François-Joseph Benaut (1743-1794), Guillaume Lasceux (1740-1831), Nicolas Séjan (1745-1819), Jean-Nicolas MARRIGUES (1757-1834), voire Alexandre Pierre François Boëly (1785-1858), *etc.* La remarquable étendue chronologique de ces auteurs en dit long sur l'intérêt insoupçonné de plus d'un demi-siècle de musique à découvrir.

¹⁰ *Ibid.*

D'autres musiciens de la génération en activité après 1830 – tels Félix Danjou (1812-1866), François Benoist (1794-1878), Jacques Claude Adolphe Miné (1796-1854), Alexandre-Charles Fessy (1804-1856) ou Marius Gueit (1808-1865) – manifestaient également un attachement certain à la tradition de l'orgue classique français, tandis que Félix Clément (1822-1885), titulaire de l'orgue de la Sorbonne, s'intéressait aussi aux œuvres de compositeurs allemands tels les fils Bach, Albrechtsberger, Eberlin, Knecht, Vogler, Rink, Kegel ou Kittel, ce qui explique sa demande d'installer un pédalier « à l'allemande ». Ce répertoire consiste en une évolution sensible du style avec émergence de nouveaux jeux (tel le hautbois, spécialité de F.-H. Clicquot), de nouvelles registrations (tels le « cromorne avec les fonds » ou le « clairon avec les fonds ») et de nouvelles formes (concerto, symphonie concertante). À cette époque, l'emploi de l'orgue devient plus orchestral et d'un caractère moins exclusivement liturgique (qu'on pense au Concert Spirituel où Claude Balbastre avait introduit la mode des concertos pour orgue). S'il n'est pas un instrument « à tout jouer » – contrairement aux grands instruments modernes des salles de concert mentionnés ci-dessus – l'orgue de la Sorbonne est potentiellement un vecteur particulièrement propice à la mise en valeur de tout un répertoire qui reste à explorer.

La démarche de l'association *Sauvegarde de l'Orgue de la Sorbonne*.

À la suite d'un colloque organisé en Sorbonne en 2000 par l'association Aristide Cavaillé-Coll, et placé sous l'égide

de l'Observatoire Musical Français (Paris-Sorbonne, Paris IV), notre association, *Sauvegarde de l'Orgue de la Sorbonne (S.O.S.)*, a été fondée en 2003 afin de sensibiliser les autorités sur l'état de délabrement de l'instrument, de veiller à sa sauvegarde, de le faire connaître et de le mettre en valeur¹¹. Malgré des moyens limités, notre action a permis de porter à la connaissance des autorités rectorales et universitaires ainsi que de la Ville de Paris (propriétaire de l'instrument) l'importance historique et organologique de cet orgue classé Monument Historique. Nous eûmes la satisfaction de voir qu'une étude était commandée par la Ville au technicien conseil compétent, M. Roland Galtier, et que le dossier pour l'examen de l'éventuelle restauration de l'instrument était soumis à la V^e Commission des Monuments Historiques en 2009, celle-ci se prononçant en faveur de la restauration à l'identique de l'instrument, ce qui engage l'État. Inlassablement, nous avons publié des articles, écrit des courriers et des rapports, alerté les associations d'amis de l'orgue, fait visiter l'instrument à de grands organistes, tels la regrettée Marie-Claire Alain, Michel Chapuis, Daniel Roth, Jan Willem Jansen, Julian Gembalski, *etc.*, et obtenu leur soutien. Des facteurs d'orgues aussi. Nous avons assuré plusieurs années de suite, avec le soutien bienveillant de la Chancellerie des Universités de Paris, des présences dans la chapelle lors des Journées du Patrimoine durant lesquelles nous avons diffusé auprès du grand public un document sur l'orgue, répondu à de nombreuses questions, et projeté un diaporama de vues internes de l'orgue. En 2015, S.O.S. été à l'initiative d'un nouveau colloque sur « l'orgue en

¹¹ Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Paris le 7 février 2003.

France autour de la Révolution française », organisé par le Centre de Musique Baroque de Versailles, qui a permis de parler à nouveau de l'orgue de la Sorbonne, et dont les actes seront publiés dans *L'Orgue Francophone*, organe de la *Fédération Francophone des Amis de l'Orgue (F.F.A.O.)*.

Une situation bloquée.

Or, quelle est la situation aujourd'hui ? Certes, il n'est pas rare qu'un projet de construction d'un orgue neuf mette une dizaine d'années à aboutir mais cela fait plus de 15 ans que l'on essaie de sensibiliser la Ville de Paris, la Chancellerie et l'Université à la pertinence de la restauration de l'orgue Dallery de la chapelle de la Sorbonne sans que le dossier ait vraiment avancé, ce qui ne laisse d'étonner. Force est de constater que, si notre action a permis une certaine forme de prise de conscience et si la V^e Commission des Monuments Historiques a statué sur l'intérêt de l'instrument, absolument aucune décision de restauration n'a encore été prise, en dépit de déclarations apparemment encourageantes des autorités alertées et de l'intérêt indubitable de la Chancellerie pour le patrimoine architectural et immobilier de la Sorbonne. On objectera sans doute que la restauration de l'orgue implique celle de la chapelle qui l'abrite (et la construction d'un accès commode, l'ancien escalier ayant été, on l'a vu, supprimé). Alors que la couverture de la chapelle a été refaite il y a quelques années, l'intérieur attend toujours une restauration bien nécessaire. Le bâtiment est désormais fermé au public pour des raisons de sécurité (chutes de pierres). Les dernières visites à l'orgue ont permis de constater que la tribune sur

laquelle repose l'orgue présente des signes d'affaissement inquiétants, d'où la nécessité de travaux de consolidation si l'on veut pouvoir ouvrir à nouveau la chapelle (la tribune est aujourd'hui soutenue par un échafaudage « provisoire »). Combien de temps devra-t-on encore patienter avant que ces travaux soient entrepris ? En tout état de cause, rien n'empêcherait d'envisager le démontage de l'orgue et son transfert en atelier pour que sa restauration méticuleuse soit entreprise¹². Cette option ne ferait pas obstacle à ce que la restauration s'inscrive dans un projet global de recherche et d'animation musicale que l'association *S.O.S.* essaie de promouvoir. Le chantier de restauration dans un lieu dédié pourrait très bien porter un projet pédagogique pour les apprentis en facture d'orgue (des contacts avaient été pris dans ce sens avec le Groupement des Facteurs d'Orgues qui semblait trouver l'idée intéressante), avec une possible dimension internationale, et un accès du public plus facile. Une fois la restauration achevée, une étude détaillée de l'instrument pourrait être effectuée et publiée.

De la restauration du patrimoine en temps de crise.

Il est vraisemblable que le coût des travaux de réfection de la chapelle et de son orgue est l'un des motifs du refus des autorités compétentes de lancer un programme de restauration. Ce n'est pas pourtant que des sommes très conséquentes ne

¹² Comme cela a été le cas pour d'autres restaurations d'instruments historiques particulièrement importants, celle de l'orgue de la chapelle pourrait être confiée à plusieurs facteurs d'orgues travaillant de conserve.

soient pas dépensées pour d'autres projets. Les vraies raisons supposées du manque d'intérêt de la Ville de Paris ou du Ministère de la Culture pour la restauration de cet orgue méritent qu'on s'y arrête un instant, tout comme il peut être utile à l'inverse de souligner les bonnes raisons que l'on aurait de procéder à ladite restauration.

Une première explication idéologique et culturelle probable du désintérêt à l'égard d'un tel instrument est la place particulière qu'occupe l'orgue, en tant qu'instrument, dans notre imaginaire ou notre inconscient collectif. La réticence actuelle de la Ville de Paris à investir dans la restauration des orgues historiques de la capitale semble provenir à la fois du sentiment que l'orgue n'est que d'un intérêt marginal et de la crainte de ne pas respecter la neutralité laïque à juste titre exigée par notre République. Pour la plupart des gens, en effet, l'orgue est avant tout un instrument religieux, utilisé dans des lieux de culte à seule fin d'animer les célébrations et d'accompagner les cantiques. Historiquement, il est indiscutable en effet que l'orgue joue depuis longtemps un rôle prépondérant dans la liturgie chrétienne. Toutefois, dans le cadre des lois de séparation des Églises et de l'État, il est bien arrêté que la préservation des éléments de patrimoine incombe aux propriétaires (et non seulement à l'affectataire, c'est-à-dire au clergé) et aussi, dans le cas de biens classés, qu'elle doit s'effectuer sous le contrôle scientifique de l'État, ce qui signifie bien que l'on voit dans l'orgue davantage que sa simple fonction liturgique traditionnelle : il est en effet avant tout un vecteur artistique, capable de parler à tout le monde, croyants ou non-croyants. C'est bien dans ce sens d'ailleurs que l'on a récemment procédé à l'installation des deux

nouveaux instruments de concert mentionnés ci-dessus. Dans un mot d'introduction au programme de l'association *Renaissance de l'Orgue à Bordeaux*, le maire de la ville, Alain Juppé, rappelle avec justesse que la vitalité de l'offre culturelle d'une ville « est un facteur d'épanouissement individuel et d'attractivité territoriale » et que « l'orgue occupe une place singulière [...] par la fascination qu'il génère chez toutes les générations, instrument noble et populaire par excellence », surtout si l'on sait « rendre encore plus accessible cette musique sans la cantonner au registre sacré ». Et de conclure : « la Culture est un enjeu de partage, de création et d'attractivité ».¹³ Du reste, dans le cas de la Sorbonne, l'éventuelle « objection religieuse » s'effondre d'elle-même puisque sa chapelle n'est plus aujourd'hui affectée au culte (suite à une décision du Tribunal Administratif de juillet 1957). Aucun office religieux n'y est plus célébré, ce qui permet d'envisager une utilisation régulière de l'édifice sous forme d'animation et de formation musicales toute l'année.

Mais, objectera-t-on, « c'est la crise » et il y a d'autres priorités ; la restauration d'un orgue est coûteuse¹⁴ ; c'est un

¹³ Alain Juppé sur <http://www.renaissance-orgue.fr/saison-2016/> consulté le 29/10/2016.

¹⁴ Un petit dépliant édité par le du Groupement Professionnel des Facteurs d'Orgues et l'association Orgue en France en 2014 proposait la comparaison suivante pour permettre d'évaluer le coût de la restauration d'un orgue à tuyaux : « pour donner une image parlante, quelle que soit l'opération (entretien, restauration, construction) les travaux sur un petit orgue coûteront moins qu'un petit rond-point ; et sur un grand orgue, moins qu'un grand rond-point ! ». Avec un coût estimé de l'ordre de 500 000 € (selon le

luxe inutile... Le débat est vieux comme le monde : une société peut-elle ne vivre que de consommation matérielle ? L'homme peut-il se passer de cet élan sensible, intellectuel et esthétique que seul l'art sait lui apporter ? La question n'est pas – pour un pays riche comme le nôtre – le coût de l'intervention en soi mais celui des priorités que notre société se fixe. Et force est de constater que la préservation de nos richesses patrimoniales, comme l'encouragement à la pratique artistique, sont loin d'être ce sur quoi on met aujourd'hui l'accent. Le bilan de la France en matière d'éducation musicale de masse est loin d'être glorieux. Davantage que dans de nombreux autres pays, la pratique musicale classique demeure le domaine réservé d'une élite sociale et la comparaison avec le « *sistema* » vénézuélien ou le système finlandais devrait nous faire rougir de honte...¹⁵. Et tandis que la construction

rapport de l'expert Roland Galtier), l'orgue Dallery de la Sorbonne serait donc plutôt dans la catégorie des « petits ronds-points ».

¹⁵ « En effet, si l'on compare la place réservée à l'enseignement de la musique dans différents pays, on constate que la France occupe une place très médiocre. En Allemagne, en Angleterre, en Italie, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, en Russie, la musique joue un rôle beaucoup plus important, ce qui a pour résultat qu'on y voit se développer un peu partout des chorales et des orchestres amateurs aussi bien que professionnels. Contrairement à notre pays, la musique n'y est pas considérée comme un luxe, mais comme l'un des éléments fondamentaux de l'éducation des enfants, aussi bien que du fonctionnement de notre société et de la vie quotidienne. » Michel Oriano, *La Lettre du Musicien*, http://www.lalettredumusicien.fr/s/articles/2420_168_musique-a-lecole-un-enseignement-en-question, consulté le 1/11/2016. En Finlande, l'éducation musicale a été élevée en cause nationale. Voir <http://www.francemusique.fr/actu-musicale/education-musicale-en-Finlande-la-recette-miracle-de-l-excellence-137205> consulté le 1/11/2016. Voir aussi sur l'éducation musicale au Japon :

d'orgues au Royaume-Uni ou aux États-Unis est florissante (chaque année, entre 100 et 120 orgues neufs sont construits en Amérique du nord), notamment grâce à des réalisations dans des salles de concert, les facteurs d'orgues français – tributaires du seul « marché » de l'orgue d'église, qui est en régression – vivent dans une inquiétude permanente quant aux lendemains¹⁶. Pourtant, on annonce une hausse importante du budget consacré au secteur du patrimoine dans le budget de la culture... La « crise » n'est donc pas seule en cause : la question est celle des choix culturels de la France. Quand une société laisse à l'abandon ses richesses du passé pour ne satisfaire que les modes du moment présent ou ne se concentre que sur certains aspects – plus « sensationnels », sans doute – de son patrimoine, alors on peut y lire le symptôme d'une crise profonde de ses valeurs.

Questions de financement.

Le temps où les restaurations de bâtiments ou d'œuvres d'art étaient intégralement prises en charge par les collectivités territoriales et l'État est aujourd'hui révolu. Le système des Fondations, qui permet d'activer des démarches de mécénat et peut être étoffé par des fonds d'État, européens ou locaux, a fait ses preuves et une université aussi prestigieuse que la Sorbonne ne manquerait pas d'attirer des financeurs soucieux

<http://www.francemusique.fr/actu-musicale/l-education-musicale-au-japon-un-modele-suivre-136583>, consulté le 1/11/2016.

¹⁶ On notera au passage que la réalisation des deux orgues de la Philharmonie et de la Maison de la Radio à Paris a été attribuée à des facteurs étrangers.

d'associer leur nom ou leur entreprise à l'image de cette grande université. On voit aussi apparaître de nos jours de nombreuses démarches de *financement participatif*, inspirées du *crowd funding* né outre-Atlantique. Ce concept de financement participatif séduit beaucoup de gens en France, notamment dans la mesure où il est accompagné d'avantages fiscaux. Des plateformes internet, telles Culture Time¹⁷ ou Dartagnans¹⁸, orientée plus spécifiquement vers le patrimoine,¹⁹ voire la Fondation du patrimoine elle-même (voir par exemple le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-André de l'Europe à Paris²⁰) permettent de faire connaître le projet et de récolter des fonds. Des projets de mécénat participatif pour la construction ou restauration d'orgues, celle de bâtiments historiques, voire l'acquisition de livres rares par la BNF, notamment²¹, rencontrent du succès et nul doute que le projet de restauration de la chapelle de la Sorbonne et de son orgue rencontrerait un écho auprès du public. Mais pour que ce projet puisse prendre vie, encore faut-il que les autorités compétentes – propriétaire et affectataire de la chapelle et de son instrument – prennent une décision en ce sens. L'image et le prestige international de la Sorbonne (ne pourrait-on pas même parler de la « marque Sorbonne » ?) devraient pouvoir amener un jour le mécénat indispensable

¹⁷ <https://www.culture-time.com/>

¹⁸ <https://www.dartagnans.fr/>

¹⁹ On dénombre plus de 20 plateformes de financement participatif en France, certaines avec, et d'autres sans contrepartie financière. Voir <http://www.dynamique-mag.com/article/sites-web-crowdfunding-france.5237>.

²⁰ <http://saint-andre-europe.org/spip.php?article995>

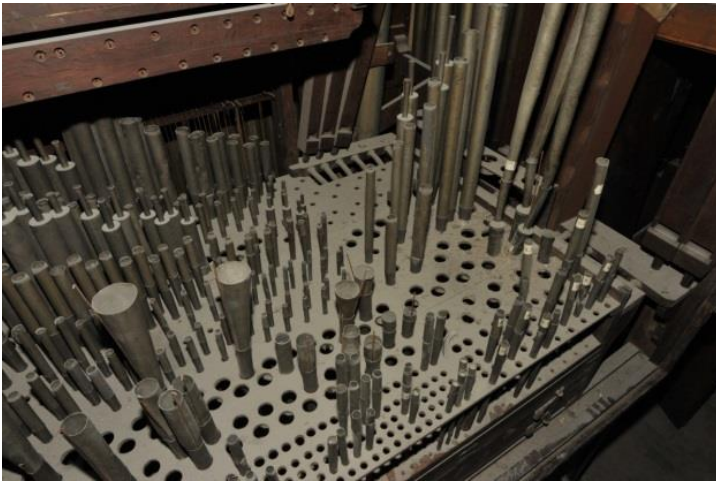
²¹ <http://www.club-innovation-culture.fr/la-bnf-lance-un-nouvel-appel-aux-dons-pour-acquerir-un-manuscrit-royal-de-francois-1er/>

mais l'on ne peut être à l'initiative d'une collecte que si l'on a la garantie d'un engagement de mise en œuvre des travaux à l'issue du bouclage du plan de financement croisé (mécénat, financement participatif, fondations, collectivités publiques, État). Quelque financement que l'on soit en mesure de réunir, il faudra l'accord et le soutien de la Ville de Paris et des autorités de tutelle pour que la restauration soit décidée. Plutôt que strictement financière, la question est donc avant tout celle d'un choix de politique culturelle et patrimoniale.

Qu'on nous permette d'évoquer un autre projet ambitieux, d'une autre nature – celui de reconstruction de l'Hermione, copie de la fameuse frégate de La Fayette, projet pharaonique s'il en est (26,2 millions d'euros), qui n'a cessé de faire les titres des journaux et des programmes de radio et télévision au cours de l'été 2015. Or il n'a fallu que 18 ans pour faire aboutir cette entreprise colossale. La *Fondation Hermione*, présidée par l'écrivain Erik Orsenna, n'a été fondée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine qu'en 2011. Comme nous en avons nous-mêmes avancé l'idée pour le chantier de restauration de l'orgue de la Sorbonne, celui de l'Hermione a été public – un « chantier-spectacle », permettant ce sensibiliser le grand public. Ce sont quelques 3 200 000 visites qui ont été effectuées à Rochefort depuis 1997, date du lancement du chantier. La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Rochefort et de Saintonge a lancé une étude sur deux ans pour quantifier les retombées économiques du chantier sur la ville de Rochefort, en termes de dépenses générées sur la ville, d'emplois et de publicité :



© Jean-Jacques Soin



© Jean-Jacques Soin



© Jean-Jacques Soin



© Jean-Jacques Soin

Pour la période de juillet-Août 2010, un visiteur a dépensé en moyenne 20 euros lors de sa visite. En multipliant par le nombre de visiteurs, on obtient environ 2 550 000 euros de dépenses générées à Rochefort pour l'année. Sachant que les collectivités publiques ont dépensé en moyenne 900 000 euros par an en travaux et subventions pour l'Hermione dont 250 000 euros pour la ville de Rochefort, on peut estimer que pour un euro investi par les collectivités publiques dans le chantier, 3 euros sont dépensés dans Rochefort par chaque visiteur. Ce rapport monte de 1 à 10 si l'on ne considère que les subventions de la ville de Rochefort. Ces chiffres seront probablement revus à la hausse après la même étude prévue en septembre-octobre 2011 car il est prouvé statistiquement qu'une personne dépense plus hors saison. Le chantier emploie en moyenne 40 personnes par an partagées entre l'Association Hermione et la construction de la Frégate.

Enfin, 316 millions de lecteurs au travers de 2 600 articles ont découvert l'Hermione et la ville de Rochefort ce qui équivaut à un budget publicitaire de 8,7 millions d'euros.²²

Certes, le pouvoir d'attractivité d'un voilier comme l'Hermione est *a priori* plus grand que celui d'un petit orgue à tuyaux dans la chapelle d'une université. On constate cependant le succès indiscutable des Journées du Patrimoine

²² Source : Marie-Agnès Beutter, « L'Hermione, un chantier rentable ? », in *Le Petit Économiste*, <http://www.lepetiteconomiste.com/L-Hermione-un-chantier-rentable-2992>, consulté le 4/9/2015 à 16h.

chaque année²³, pendant lesquelles des milliers de visiteurs se pressent dans les églises, chapelles, châteaux, demeures et musées de notre pays, preuve de l'attrait que le patrimoine ancien exerce dans la conscience collective. Diverses émissions télévisées largement suivies sont également consacrées au patrimoine et montrent l'importance de l'histoire et de ses traces visibles pour les citoyens.

L'émoi légitime suscité par la destruction de la cité antique de Palmyre par les djihadistes de Daesh témoigne de l'attachement de toute civilisation à ses vestiges artistiques et à ses repères culturels. En quoi l'orgue historique de Dallery, érigé en 1825, différerait-il intrinsèquement de tout autre artefact historique et artistique ? Le laissera-t-on indéfiniment se détériorer en silence sous la poussière de la chapelle close et délaissée, alors que sa restauration elle-même pourrait être un vecteur d'activité et de formation et un outil de communication et que l'instrument restauré pourrait contribuer à l'animation culturelle de l'université et de la cité ?

De l'utilisation de l'orgue restauré.

On objectera encore : mais à quoi bon restaurer cet instrument ? À quel usage pourrait-on le destiner ? Trop souvent hélas, on le sait, l'engouement suscité par la restauration d'un orgue n'est que passager. L'argument est de poids : combien d'orgues construits avec enthousiasme sont-ils

²³ On dénombrait quelques 12 000 visiteurs à la Sorbonne lors des journées du Patrimoine 2015. Voir : <https://www.sorbonne.fr/les-journees-europeennes-du-patrimoine-en-sorbonne-2016/>

retombés dans le silence une fois la cérémonie d'inauguration achevée ? À cela, la réponse est double : il s'agit d'une part de sauver un instrument historique, déjà en place, que son état de délabrement menace dans son intégrité physique (alors qu'il est officiellement – et théoriquement – « protégé » en tant qu'instrument classé...); d'autre part, sa situation géographique est un atout incomparable pour son utilisation en raison de la présence locale du public parisien. Qu'une université aussi renommée que la Sorbonne se dote d'un instrument authentiquement historique remis en état de marche ne semblerait donc en rien scandaleux. Au moment où le mot à la mode est celui de la « visibilité » des universités au plan international – au nom de laquelle on cherche à justifier la création des Communautés d'Universités et Établissements (C.O.M.U.E.)²⁴ – il semble curieux que l'on ne se saisisse pas de la possibilité de faire d'une pierre deux coups : sauver un rare élément de patrimoine d'une part, et se doter d'un outil de travail unique d'autre part, dans une université qui possède au demeurant un département de musique et de musicologie (Paris IV).

²⁴ Les C.O.M.U.E. bénéficient du statut d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.S.C.P.), avec une mission élargie par rapport au dispositif antérieur (les P.R.E.S) et des dispositions nouvelles en termes de gouvernance et de représentativité des membres de la communauté universitaire. L'Université Paris-Sorbonne est maintenant intégrée au sein de la C.O.M.U.E. « *Sorbonne Universités* », qui regroupe 11 établissements et 10 établissements associés. Voir : <http://www.sorbonne-universites.fr/a-propos-de/les-membres-de-sorbonne-universites.html>).

Comme cela avait été énoncé lors du Colloque sur l'orgue de la Sorbonne en 2000, il semble donc essentiel qu'une éventuelle restauration de cet instrument s'inscrive dans un projet global de recherche et d'animation musicale. Une piste possible serait la création d'un Centre de Musique Classique et pré-Romantique française qui, articulé sur le contexte spécifique de la Sorbonne, et éventuellement en partenariat avec d'autres institutions (Musée de la Musique, Göteborg Organ Art Center, Groupement des Facteurs d'Orgues...), permettrait d'envisager des activités complémentaires autour de l'orgue Dallery de la chapelle de la Sorbonne.

Envisager une activité de concerts autour de l'orgue restauré ne poserait aucune difficulté pratique particulière. L'accès pourrait s'effectuer depuis la place de la Sorbonne (comme pour les expositions qui se tenaient dans la chapelle jusqu'à sa fermeture pour travaux), donc sans obligation de pénétrer dans la cour de la Sorbonne, ce qui lève l'objection de sécurité que l'on pourrait avancer. Historiquement, la Chapelle de la Sorbonne a accueilli les concerts spirituels organisés par Alexandre Choron avec le concours des élèves de l'Institution Royale de Musique Religieuse au début du XIX^e siècle (dès 1825), et des séries de concerts de musique religieuse au début du XX^e siècle. Renouer avec une activité de concerts dans la Chapelle de la Sorbonne et la tradition de vie musicale et historique autour de l'orgue serait donc tout à fait approprié. Pour d'évidentes raisons acoustiques et d'intégration naturelle du répertoire à l'édifice, la musique vocale, en particulier – avec ou sans le soutien de l'orchestre ou de l'orgue – devrait pouvoir être particulièrement bien mise en valeur dans un tel espace. Le répertoire jadis présenté par Choron pourrait ainsi

être redécouvert. La présence d'un authentique orgue classique français, la beauté architecturale et l'ambiance spéciale de l'édifice sont autant de raisons de prôner la mise en place d'animations musicales ciblées dans ce lieu exceptionnel. Si le répertoire « baroque » des XVII^e et XVIII^e siècles a fait l'objet de recherches approfondies et d'une redécouverte aujourd'hui généralisée, il n'en va pas de même pour la période dite « de transition » qui s'étend de la Révolution aux premières décennies du XIX^e siècle, avant l'essor du Romantisme. Un vaste répertoire commence à être exploré. La chapelle de la Sorbonne semble le lieu idéal pour la mise en valeur de ce répertoire, à l'image de ce qui s'est fait sous l'égide du Centre de Musique Baroque de Versailles pour la musique française des XVII^e et XVIII^e siècles. Quant au très vaste répertoire pour orgue seul, il pourra bien sûr être interprété avec efficacité sur l'orgue restauré. On dispose à la Sorbonne d'un orgue sur lequel on pourrait exécuter avec fidélité toute la musique française classique de la fin du XVII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle, sans exclure une partie non négligeable du répertoire baroque et classique européen – un orgue dont non seulement les sonorités seraient « historiques », mais dont les qualités du toucher, l'alimentation, la disposition des plans sonores feraient aussi un modèle. Rappelons que Pierre Dallery était loué par Clicquot – son maître – pour la précision de ses mécaniques. En somme, une activité musicale dans ce lieu s'avérerait non seulement possible mais potentiellement originale et prometteuse. La création d'un centre d'étude dédié à l'orgue français autour de la Révolution, voire celle d'un concours international d'interprétation à l'orgue Dallery de la chapelle de la Sorbonne, pourraient être envisagées ; le lieu se prêterait parfaitement à la mise en place d'un festival de

musique ciblé, et pourrait également être utilisé lors d'autres manifestations, tel le Festival d'Automne à Paris.

Enfin des conventions pourraient être envisagées entre la Sorbonne et les conservatoires de la région parisienne (C.R.R. et C.N.S.M.) afin de permettre aux élèves-organistes de se familiariser avec un instrument ancien d'une facture caractéristique. L'orgue pourrait être utilisé comme instrument de travail et de répétition pour des élèves-organistes confirmés. On pourrait également envisager des cycles de « *master-classes* », en particulier à destination d'étudiants et de musiciens étrangers, très demandeurs d'occasions de travailler sur des instruments français typés comme celui de la Sorbonne²⁵. Enfin, la gestion et l'animation même du site pourraient faire l'objet d'un travail de formation active pour les étudiants inscrits en D.E.S.S. d'administration et en D.E.S.S. de technique de l'information et de la communication (C.E.L.S.A.).

Quoiqu'envisageable, la nomination d'un organiste titulaire de l'orgue restauré de la chapelle de la Sorbonne ne s'avérerait pas forcément indispensable puisque l'instrument ne serait pas utilisé avec la même régularité et selon la même fréquence qu'un orgue d'église. En revanche, il serait souhaitable que soit nommé un organiste-conservateur de

²⁵ En atteste notre expérience de tels stages autour de l'orgue historique F. H. Clicquot de Souvigny à destination d'organistes américains il y a quelques années et britanniques aujourd'hui (organisés en conjonction avec la Cambridge Academy of Organ Studies). Plusieurs démarches intéressantes existent dans ce domaine.

l'instrument, officiellement chargé de sa surveillance et désigné pour en contrôler l'accès, donner les autorisations de visite à la tribune et accueillir les organistes de passage – comme c'est le cas notamment pour le grand orgue Cavaillé-Coll de l'église Saint-Ouen de Rouen²⁶. Parallèlement, on pourrait aussi envisager de nommer un « organiste en résidence » – comme cela se fait pour le nouvel orgue de la Maison de la Radio – qui aurait pour mission de dynamiser l'activité autour de l'instrument pendant la durée de son affectation. Ce serait l'occasion d'offrir à de jeunes musiciens l'occasion de mettre leur talent en lumière et de se faire connaître.

À diverses reprises l'association *S.O.S.* a évoqué ces pistes de réflexion dans des rapports adressés aux autorités concernées et lors d'entretiens avec leurs représentants. Il est curieux de constater qu'alors qu'aucune d'entre elles ne se déclare formellement opposée au projet et que la V^e Commission des Monuments Historiques (dont les positions sont quand même censées guider la République dans ses choix), s'est prononcée en sa faveur, le principe même de la restauration n'a à ce jour pas été confirmé.

²⁶ L'église Saint-Ouen est devenue essentiellement un espace culturel mais elle accueille un office une fois tous les 6 mois, afin que l'Église en reste officiellement affectataire.

Des exemples à l'étranger.

D'autres pays ont compris tout l'intérêt de voir fleurir des instruments dans des salles de concerts, auditoriums, églises désaffectées, *etc.* L'université de Strathclyde, à Glasgow en Écosse, par exemple, vient de faire construire une copie d'orgue historique allemand (dans le style de Schnitger) dans une église désaffectée qui appartient aujourd'hui à l'université. La vocation de cette installation est bien sûr culturelle et pédagogique. De même, l'université suédoise de Göteborg s'est distinguée par son travail autour de la facture d'orgues dans le cadre du Göteborg Organ Art Center (GOArt). Les collèges des universités de Cambridge et Oxford en Angleterre et de la plupart des plus prestigieuses universités américaines sont tous dotés d'instruments, anciens ou récents, dûment entretenus, restaurés si besoin, et régulièrement utilisés.

Il serait *inconcevable* au Royaume-Uni comme aux États-Unis qu'un patrimoine architectural et instrumental tel que celui de la chapelle de la Sorbonne puisse rester si longtemps en l'état, sans aucune décision de restauration ni de mise en valeur, alors que des « lanceurs d'alerte » tels que notre association ont attiré l'attention sur la question. La Sorbonne est-elle indigne – ou incapable – de participer au concert d'excellence international dans le domaine musical ? Alors que la France peut s'enorgueillir de l'un des patrimoines instrumentaux les plus riches au monde et que la densité d'orgues à Paris est probablement l'une des plus importantes, la place de l'orgue dans la société française est-elle devenue à ce point dérisoire que celui placé dans la chapelle classée Monument Historique de la plus vieille université d'Europe

soit à ce point délaissé ? Pour attirer l'attention sur un orgue historique en péril, n'y aurait-il d'autre voie – comme le suggérait récemment avec humour l'un de nos membres les plus fidèles – que de créer un « évènement » autour d'une « installation » contemporaine, en noyant l'ensemble du buffet et ses tripes dans un bloc de plexiglass transparent qui aurait au moins le mérite de protéger sa tuyauterie de futures déprédations ?

Récemment, l'orgue historique H.C. Lincoln (1821) de Thaxted (Essex, Grande-Bretagne), exact contemporain de l'orgue Dallery de la Sorbonne, a été restauré par le regretté Martin Goetze et son collègue Dominic Gwynn. Le financement de cette restauration a été rendu possible notamment par les dons de la *National Lottery* – système de mécénat très efficace outre-Manche qui a permis de sauver de nombreux instruments. Cette restauration exemplaire, longtemps attendue, d'un orgue historique non altéré (comme celui de la Sorbonne), dans une église dotée d'un autre instrument qui rendait donc cette restauration facultative, est un événement considérable pour la sauvegarde du patrimoine anglais. Dans le *B.I.O.S. Journal* n° 40 (2016), le facteur d'orgue Dominic Gwynn en explique avec justesse la philosophie :

Toute l'idée de cette restauration était de laisser l'orgue tel qu'on l'avait trouvé, sans altérer son caractère mais en faisant en sorte que ses tuyaux et sa mécanique fonctionnent à nouveau correctement. Il faut que l'interprète, l'auditeur ou le visiteur puissent garder l'impression de l'âge de l'instrument, vieux de

près de 200 ans, mais nettoyé et réparé afin qu'il puisse durer encore cent ans. La valeur de l'orgue en tant que témoin d'une autre époque et d'une autre culture est incommensurable ; les sonorités qu'il produit nous atteignent par-delà les siècles [...].

Cet orgue est un pont entre la musique qui a survécu et la façon de l'interpréter. C'est le témoignage le plus important pour une juste interprétation des partitions musicales qui survivent. Il nous parle à sa façon propre et impose à l'interprète des limitations instructives, non seulement en ce qui concerne sa composition mais aussi dans la façon dont sa mécanique répond et dont ses tuyaux parlent et se mélangent. [...]

Lorsqu'un orgue est ainsi intimement lié à la musique qui lui est destinée, il se produit quelque chose de magique : il ouvre une fenêtre sur la vie de nos ancêtres comme rien d'autre ne saurait le faire – du moins avant l'essor de l'enregistrement sonore. L'orgue et l'interprète peuvent conférer à une musique, qui n'est peut-être pas la plus inspirée qui soit, une dimension et un sens.²⁷

Ces propos pourraient s'appliquer à l'orgue de la Sorbonne : ce n'est sans doute pas le meilleur orgue du monde ; le répertoire pour lequel il a été conçu n'est peut-être pas non plus le plus riche ni le plus profond ; mais en tant que témoin et indicateur des pratiques musicales de son temps, il est d'une importance indiscutable et sa restauration à l'identique – encadrée et contrôlée par les Monuments

²⁷ Dominic Gwynn, « The Restoration of the 1821 H.C. Lincoln Organ in Thaxted Parish Church, Essex », *BIOS Journal*, n° 40, Oxford, Positif Press, 2016, p. 99-110 (108-9), ma traduction.

Historiques comme il se doit – serait un moyen précieux et irremplaçable de contribuer à une meilleure compréhension de la facture d’orgue et du répertoire de son temps.

Combien d’autres devront à nouveau relancer toute la machine pour finir par convaincre les autorités compétentes de la nécessité d’agir ? Combien d’autres décennies seront-elles nécessaires pour qu’un dossier somme toute simple et aux implications relativement peu onéreuses soit enfin débloqué ? On dit couramment que si l’on veut enterrer une question, il suffit de créer une commission pour en débattre. Le fait que la question de la restauration de l’orgue de la Sorbonne ait été débattue (et tranchée positivement) par la V^e Section de la Commission supérieure des Monuments Historiques au ministère de la Culture (à la demande, faut-il le rappeler, de la Ville de Paris elle-même) doit-il être compris comme l’enterrement solennel de tout espoir de voir cet orgue restauré un jour ? L’indépendance des pouvoirs les uns par rapport aux autres, qui est bien sûr une garantie démocratique primordiale, interdit-elle que les parties concernées à divers titres par un même dossier s’asseyent autour d’une même table et discutent des moyens de trouver une solution ? Parce que seul le propriétaire peut légalement décider de lancer la restauration d’un instrument qui lui appartient, l’incitation et l’engagement moral et financier de l’État dans le cas d’une opération particulièrement symbolique ne peut-il permettre de débloquer la situation ? Le succès de grandes manifestations « populaires » de musique classique comme les Folles Journées de Nantes ou, dans le domaine de l’orgue, le remarquable festival international Toulouse-les-Orgues, ne permet-il pas de penser qu’il y a un potentiel à Paris – ville où

la densité d'orgues est la plus grande en Europe, avec une très grande variété d'instruments – pour organiser une manifestation exceptionnelle dont la restauration de l'orgue de la Sorbonne pourrait signaler le lancement ? L'imagination culturelle est-elle à ce point morte, dans ce pays, pour qu'on préfère laisser se dégrader lentement et inexorablement un orgue historique classé, sis dans un édifice remarquable et libre de toute contrainte d'utilisation, plutôt que de s'en servir comme d'un levier de création, d'animation et de formation ? La France, dont le monde entier admire les organistes, qui a produit des facteurs d'orgues comme des compositeurs exceptionnels pour cet instrument et qui s'enorgueillit d'une véritable « école » d'improvisation enviée à l'étranger, a-t-elle atteint un tel degré de décadence culturelle que son université la plus connue, située en plein centre de la capitale, ne sache abriter que le fantôme d'un instrument désormais injouable ?

Annexe 1 : composition originale de l'orgue Dallery de la Sorbonne

POSITIF : 54 notes (Ut1-Fa5) **GRAND ORGUE** : 54 notes (Ut1-Fa5)

Dessus de flûte 8 (de Ut3, 30 n.)	Dessus de flûte 8 (du Sol2, 47 notes)
Prestant 4	Prestant 4
Bourdon 8	Bourdon-Flûte 8
Nasard $2^2/3$	Quinte $2^2/3$
Doublette 2	Trompette 8
Tierce $1^3/5$	Clairon 4
Plein-Jeu V rangs	Voix humaine 8
Trompette 8	
Cromorne 8	

RECIT : 33 notes (La2-Fa5)

Hautbois 8
Bourdon 8 (reg. bloqué sans tirant)
Cornet IV rangs

PEDALE : 17 notes (Ut1-Mi2) - Ravalement pour les anches 22 notes (Sol0-Mi2)

Flûte 8
Flûte 4
Trompette 12
Clairon 6

Annexe 2 : extraits de courriers adressés à l'association S.O.S.

29/9/2014 – Mme Marie-Laure COQUELET, Vice-chancelier des universités de Paris

« ... Je vous confirme que le président Barthélémy Jobert, président de Paris-Sorbonne, est favorable à votre initiative... Je vous renouvelle mes encouragements à poursuivre votre belle œuvre en vue de la restauration de l'orgue. »

1/12/2014 – M. Pierre BAUCHARD, Conseiller de Bruno JULLIARD, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Chargé de la culture et du patrimoine

« ... Après avoir pris de premiers renseignements auprès de la Direction des affaires culturelles, dont le diagnostic rejoint le vôtre, nous échangeons actuellement avec le cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire de Paris chargée des questions relatives à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche, et qui est à ce titre en première ligne sur ce dossier. Nous revenons rapidement vers vous et les autres parties prenantes pour voir ce qui serait envisageable à ce stade. »

2/3/2015 – M. Barthélémy JOBERT, Président de Paris-IV-Sorbonne
« ... J'ai averti la Chancellerie des universités de Paris (recteur), donc M. Weil et madame Coquelet, que compte tenu de l'état des finances de Paris-Sorbonne, et du fait que j'avais aussi un mécène prêt à s'engager, nous pourrions envisager de donner le coup de pouce essentiel pour la restauration de cet orgue, intégré à un projet pédagogique spécifique porté et par notre UFR de musicologie, et par notre équipe de recherche, qui est la seule UMR en musicologie du CNRS (IREMUS). Il m'a été répondu que la balle était du côté de la Mairie de Paris ... »

